

COUR TURCOT

MÉMOIRE

PAR

PRO-VERT SUD-OUEST

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DE
L'OCPM**

OCTOBRE

pro-vert 
S U D - O U E S T

2018

Table des matières

<i>Présentation</i>	1
Notre intérêt envers le projet.....	1
Densification de la végétation.....	2
Végétaliser sans gentrifier.....	4
Protéger adéquatement l'Écoterritoire	4

Présentation

Pro-Vert Sud-Ouest est un organisme à but non lucratif fondé en 1996, dont la mission est d'améliorer la santé environnementale du Sud-Ouest par des actions en matière d'embellissement, de propreté et de recyclage. Nous œuvrons en éducation relative à l'environnement auprès des clientèles de tous âges en nous impliquant dans la collectivité. Nous réalisons différentes activités de sensibilisation environnementale, de verdissement, de revalorisation et d'agriculture urbaine dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal, et plus spécifiquement dans les quartiers St-Henri et Ville-Émard/Côte St-Paul. Nous assurons aussi la gestion de sept Éco-centres et la valorisation des berges du Canal Lachine avec des citoyens depuis 2009.

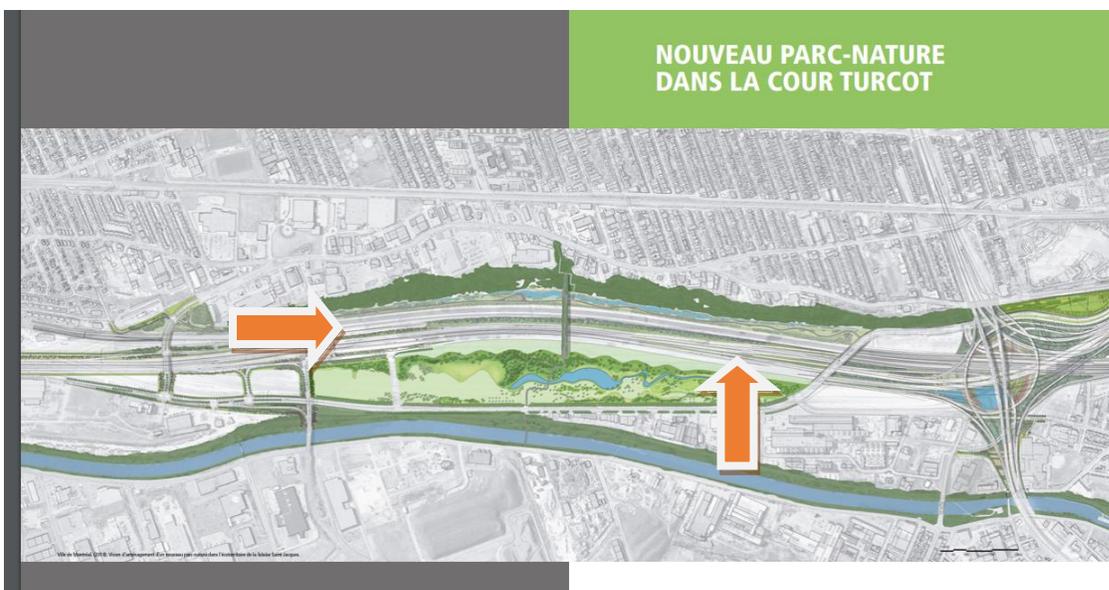
Notre intérêt envers le projet

Nous nous intéressons au projet de parc nature dans la cour Turcot car nous nous sommes impliqués de nombreuses années dans la Mobilisation Turcot en raison des impacts nuisibles de l'échangeur pour la population locale. Nous croyons que l'espace libéré par la réfection de l'échangeur et de l'Autoroute 20 ne peut être remplacé que par une forêt urbaine. Un verdissement massif aux abords de l'échangeur est essentiel à l'amélioration de la qualité de l'air dans le secteur.

Nous vous faisons part dans les prochaines pages de nos inquiétudes et recommandations pour le projet.

Densification de la végétation

Dans le guide explicatif disponible sur le site web de l'OCPM, la portion à aménager à l'est du parc-nature est dégagée et n'inclue pas une masse d'arbres suffisante à l'absorption des GES provenant de l'échangeur. Il ne faut pas oublier ici que les quelques 300 000 véhicules qui circulent sur le Complexe Turcot émettent environ 360 000 tonnes de GES par année. Ainsi, selon Environnement Canada, un arbre va absorber en moyenne 1 tonne de GES par année (incluant le dioxyde de carbone (CO₂); le méthane (CH₄); l'oxyde nitreux (N₂O); HFC, PFC et FS6). Il est donc primordial de densifier ce secteur avec le plus d'arbres matures et volumineux possibles (pin rouge, épinette blanche¹, peuplier deltoïde, etc.)



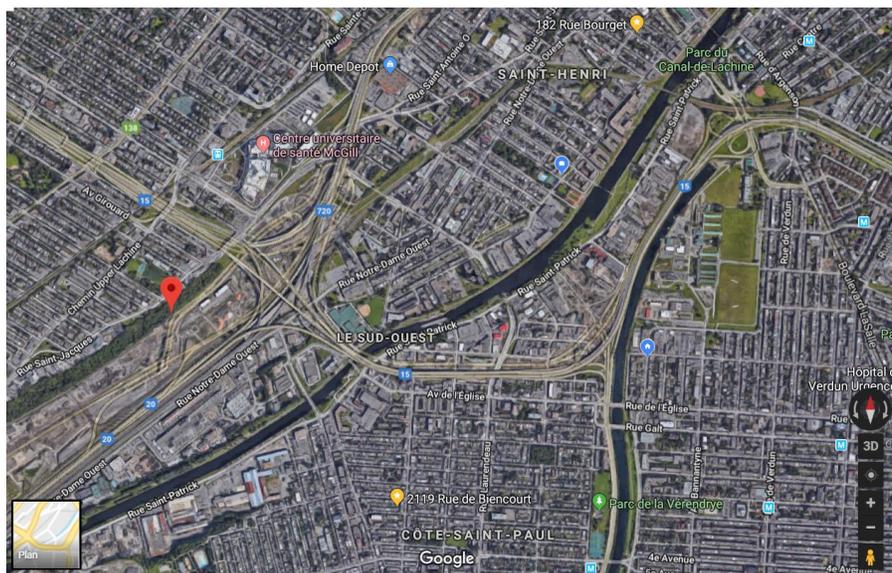
¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/recherche/Tremblay-Sylvie/Avis08.pdf>

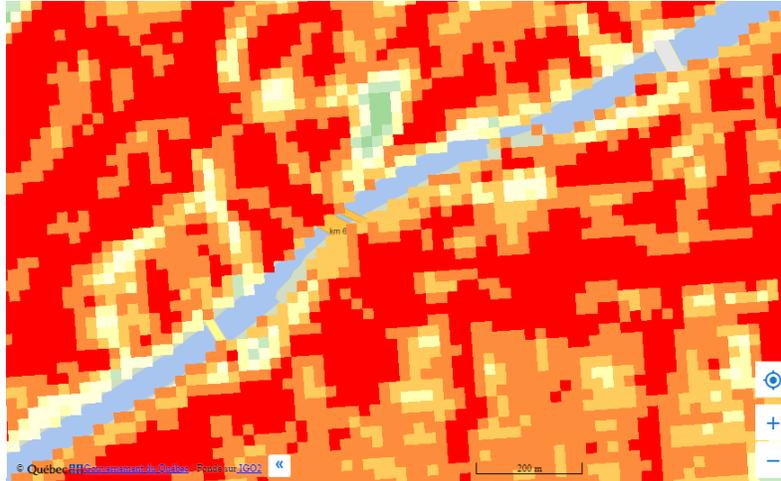
Création d'une canopée importante

L'espace occupé par l'échangeur et les terrains adjacents constitue un immense îlot de chaleur comme en démontre la carte des îlots de chaleur développée par le Gouvernement du Québec :



Prenons par exemple le terrain délimité par Le Canal-de-lachine : bien qu'il soit recouvert d'une bande de verdure de 30 mètres de large, l'étendue de celle-ci ne permet pas de réduire la chaleur engendrée son accumulation dans le bitume et le béton en grande quantité dans ce secteur.





Végétaliser sans gentrifier

Dans la vision proposée en page 3 du guide d'information², il est mentionné que la Ville souhaite : «Encourager la revitalisation des quartiers entourant le nouveau parc, dans un secteur visé par une stratégie de développement économique», nous nous inquiétons de la portée de cet objectif qui pourrait avoir des conséquences sur la qualité de vie déjà précaire des résidents qui vivent près de l'échangeur. Le développement économique proposé entraînerait:

- l'augmentation des loyers résidentiels et commerciaux;
- le déplacement des commerces et de locataires existants;
- Une concentration résidentielle dans un secteur industriel/commercial et excentré.

Protéger adéquatement l'Écoterritoire

Fort heureusement, la falaise Saint-Jacques s'est vue décerner le statut d'Écoterritoire par la Ville de Montréal en raison d'espèces aviaires et reptiliennes à statut précaire qu'elle abrite³. Un Écoterritoire est «une zone qui comprend des espaces naturels d'au moins 15 ha dont la protection a été jugée prioritaire». Malheureusement, son entretien est laissé pour compte, les citoyens devant ramasser les pneus et autres déchets laissés par les commerces situés en haut de la falaise. Nous sommes inquiets quant à l'entretien d'un

² http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P98/3.1_parc-nature_courturcot.pdf

³ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4837,12416276&_dad=portal&_schema=PORTAL

site encore plus imposant que sera le parc nature et l'impact des déchets sur les habitats et les espèces fauniques. Certains espaces du parc devraient être protégés et fermés à la circulation et au piétinement afin de préserver les zones de passages des espèces fauniques.